

Un subside pour aider les ex-détenus à se reloger

La ministre bruxelloise Céline Fremault (cdH) subventionne un projet pilote de réinsertion à Forest

Pas facile de trouver un logement à louer à Bruxelles mais évidemment encore beaucoup plus compliqué quand on sort de prison. Avec l'aide de la Région, l'Office de réinsertion sociale vient de lancer un projet de logement en colocation pour quatre hommes qui viennent de sortir de prison.

Trouver un logement est compliqué à Bruxelles. Encore plus quand on a passé plusieurs années en prison. D'où ce projet pilote de logement en colocation pour ex-détenus récemment lancé dans la capitale. « Les anciens détenus sont souvent stigmatisés et rencontrent beaucoup de difficultés à conclure un contrat de location », explique la ministre bruxelloise en charge de l'aide aux justiciables Céline Fremault (cdH). « Il me semble essentiel de soutenir ce projet qui accompagne les anciens détenus en risque sinon de devenir sans abri. » Et donc de rater leur réinsertion sociale.

130.000 EUROS

Elle a donc décidé d'octroyer un subside de 130.000 euros à l'ASBL Office de réadaptation sociale (ORS) pour lui permettre d'engager deux travailleurs sociaux chargés d'accompagner ces quatre personnes. En pratique, cela n'a pas été simple. « Durant six mois, on a

prospecté auprès de propriétaires privés en vue d'établir une collaboration avec eux », explique le coordinateur de l'ORS Benoît Englebert. « Finalement, on a trouvé un propriétaire partant trois ans à l'étranger et qui a été d'accord de mettre sa maison, comprenant quatre chambres, à disposition. » Cette maison située à Forest (près de Forest-National) est en bon état et ne nécessitait pas de travaux.

« Les quatre personnes, quatre hommes, s'y sont installés le 3

Ils ont emménagé en juillet dans une maison unifamiliale

juillet. Deux d'entre eux venaient de sortir de prison. L'un d'eux devait normalement porter un bracelet électronique mais le tribunal d'application des peines a accepté de le mettre en liberté conditionnelle afin qu'il puisse toucher le revenu d'insertion sociale (850 € environ) plutôt que les 600 € d'allocation justice (versée aux détenus sous bracelet électronique). »

POUR 6 MOIS

Car ils paient chacun 350 € de loyer par mois et, avec 600 €, il n'aurait pas pu s'en sortir. « On a

aussi obtenu une dérogation car les libérés conditionnels ne peuvent normalement pas fréquenter d'autres anciens détenus. Enfin, on a négocié et obtenu de la commune qu'ils reçoivent bien un revenu au tarif isolé et pas au tarif cohabitant. »

On s'en doute, ce ne sont pas les seules difficultés à surmonter. « On a pris le profil de gens pouvant être autonomes. L'un a 22 ans et les trois autres ont entre 30 et 40 ans mais ils ont besoin d'un accompagnement serré. Ce jeudi après-midi, l'assistant social a dû accompagner l'un d'entre eux pour faire ses courses. Et on attend depuis trois semaines une démarche simple qu'un autre doit effectuer... »

Et puis, il y a les tâches liées à une vie communautaire. « On a instauré une réunion avec les quatre et l'assistant social tous les lundis matins. Car ils ne se connaissent pas et doivent se mettre d'accord pour la sortie des poubelles, la vaisselle... »

Une association forestoise viendra aussi tenir une permanence dans la maison pour les aider, dès le mois de septembre. Ce logement, destiné à favoriser leur réinsertion est temporaire, pour une durée de six mois, renouvelable une ou deux fois. « Les personnes sont conscientes des difficultés mais elles sont prêtes à tout mettre en œuvre pour que cela réussisse. » ●

MARC BEAUDELOT